Statut financier - District Meusien de Football - Saison 2026-2027

Art 1	Cotisation des membres de commissions et du comité de direction	15,00 €
	Indemnité de déplacement des membres du District	0.45 €

Titre II - Obligations		
Cotisations des clubs		
Art 2	Clubs libres / loisirs / futsal (*par licencié sur la base de la saison précédente)	*1.71 €
	Club nouveau	76,00 €

Engagements			
Art. 3			
	Foot Animation / par équipe	5,00 €	
		Championnats	**Coupes**
	Jeunes + interdistricts des U13 à U18	20,38 €	17.66 €
	Féminines jeunes	20,38 €	
	Féminines seniors	40,36 €	
	Seniors D3	40,00 €	24.22 €
	Seniors D1 / D2	60,00 €	
	Vétérans, loisirs	40,00 €	24.22 €
	Féminines seniors et jeunes		24,22 €
	Futsal jeunes	20,00 €	20,00 €
	Futsal seniors, vétérans	30,00 €	30,00 €
	Futsal Féminines	15,00 €	15,00 €

Art. 4	Non représentation des clubs à l'AG	50,00 €

Forfaits							
Art. 5		**Forfait déclaré jusqu'à la veille de la rencontre**		**Forfait le jour de la rencontre**		**Forfait tardif Deux dernières**	**Forfait général ou retrait avant 1er match**
		Plateaux	**Rassemblements en salle**	**Plateaux**	**Rassemblements en salle**	**Plateaux**	**Plateaux**
	Foot Animation	20,00 €	25,00 €	45,00 €	50,00 €		70,00 €
		Forfait déclaré jusqu'à la veille de la rencontre		**Forfait le jour de la rencontre**		**Forfait tardif Deux dernières**	**Forfait général ou retrait avant 1er match**
		Championnats	**Coupes**	**Championnats**	**Coupes**	**Championnats**	**Championnats**
	U13	30,00 €	25,00 €	35,00 €	30,00 €	50,00 €	60,00 €
	U14 à U18	54,00 €	50,00 €	60,00 €	55,00 €	70,00 €	85,00 €
	Féminines jeunes	54,00 €	50,00 €	60,00 €	55,00 €	70,00 €	85,00 €
	Féminines seniors	62,00 €	50,00 €	70,00 €	60,00 €	80,00 €	95,00 €
	Seniors D3	62,00 €	60,00 €	70,00 €	70,00 €	80,00 €	95,00 €
	Seniors D1 / D2	90,00 €		100,00 €		110,00 €	125,00 €
	Vétérans	62,00 €	50,00 €	70,00 €	60,00 €	80,00 €	95,00 €
	Futsal jeunes	40,00 €	40,00 €	60,00 €	60,00 €		40,00 €
	Futsal seniors	60,00 €	55,00 €	100,00 €	100,00 €		80,00 €
Pour un forfait lors d'une finale (plein air, Futsal), l'amende correspondant au forfait général sera appliquée							

Titre III - Règlementation sportive		
Art. 6	Joueur non qualifié à la date du match	25,00 €
	Joueur non licencié à la date du match	80,00 €
	Joueurs ne pouvant pas participer à la rencontre (exemple : mutation)	35,00 €
	Participation à plus d'une rencontre	35,00 €
	Joueur participant dans une catégorie d'âge < ou >	25,00 €
	Licencié suspendu inscrit sur la feuille de match en tant que joueur	125,00 €
	Licencié suspendu inscrit sur FDM en tant que dirigeant ou officiel	100,00 €
Art. 6.1	Fraude	400,00 €
Art. 6.2	Refus de jouer en sélection	55,00 €
Titre IV - Formalités administratives et juridiques		
Art. 6.3	Non envoi de la feuille de péréquation	8,00 €
	Traitement administratif des compétitions	1,21 / match
	Envoi tardif de la feuille de péréquation	5.00 €
	Non envoi de la feuille d'éthique	8,00 €
	Envoi tardif de la feuille d'éthique	5,00 €
	Envoi tardif de feuille de match	20,00 €
	Demande de dérogation tardive (- de 10 jours avant la rencontre)	39.00 €
	Désignation tardive de terrain (- de 3 jours avant la rencontre)	15.00 €
	Absence de contexture (feuille de match, de plateau, chall. Ethique, péré)	7,00 €
	Non utilisation de la feuille de match informatisée	50,00 €
	Récidive non-utilisation feuille de match informatisée	80,00 €
	Non envoi / envoi tardif de feuille de match après réclamation club fautif	30,00 €
	Non envoi / envoi tardif de feuille de match après réclamation club adverse	30,00 €
Foot Animation	Non envoi / envoi tardif de la feuille de plateau (par le club organisateur)	15,00 €
	Feuille de plateau incomplète (licence manquante, anomalies diverses)	12,30 €
	Non envoi de la feuille de présence	15,00 €
Art. 6.4	Non présentation des licences pour une feuille de match papier	12.30 €
Art. 6.5	Absence de licence dirigeant ou joueur sur FMI ou feuille de match papier	12,30 €
Art. 6.6	Non accompagnement d'arbitre	25,00 €
Art.6.7	Frais disciplinaires – 1er avertissement ou carton blanc	12,00 €
	Frais disciplinaires – 2ème avertissement ou carton blanc	25,00 €

	Frais disciplinaires à partir du 3ème avertissement ou carton blanc	40,00 €
	Exclusion (ou 24 € si signature de la charte pour les clubs meusiens)	48,00 €
	Frais instruction	116,00 €
Art. 6.8	Frais de procédure, frais de traitement des dossiers administratifs, Réserve, réclamation ou évocation	33.00 €
Art. 6.9	Frais d'appel	115,00 €
Art. 6.10	Absence non excusée à la suite d'une convocation devant une commission	50,00 €
Titre V - Terrains		
Art. 7	D1	30,00 €
	D2	20,00 €
	D3	15,00 €
	Catégorie 6	25,00 €
	Catégorie foot à 11	20,00 €
	Visite à la suite de rapport ou suivi de travaux	15,00 €
	Non mise aux normes par match officiel joué à domicile	10,00 €
Art. 7.1	Non proposition de terrain de repli	30,00 €
Art. 7.2	Désordre sur terrain (et dans l'enceinte)	100 à 500 €
Art. 7.3	Frais de visite par kilomètre parcouru	0,45 €
Titre VI - Règlementations diverses		
Art. 8.2	Utilisation sans autorisation de joueurs d'une autre association	50,00 €
	Absence déclaration de challenge ou tournoi (participation ou organisation)	30,00 €
	Rencontre contre une équipe non affiliée	230,00 €
Art. 8.3	Absence drapeaux de touche	10,00 €
Art 8.4	Non-respect de la couleur, de la numérotation	10,00 €
Art. 8.5	Absence de boîte de secours ou incomplète	20,00 €
Art. 8.6	Absence affiche "respectez l'arbitre"	30,00 €
	Non-respect protocole de remise des récompenses	80,00 €
	Non-respect des clauses de contrats entre district et sponsors	350,00 €
Statut de l'arbitrage		
Art. 9	Championnat D1	120,00 €
	Championnat D2	100,00 €
	Championnat D3	80,00 €

Barème disciplinaire					
Articles du Règlement disciplinaire FFF	**Fautes commises par les joueurs**				
	Envers officiels		**Envers joueur / entraineur / éducateur / dirigeant / public**		
	Durant rencontre	**Hors rencontre**	**Durant rencontre**		**Hors rencontre**
			Sur action de jeu	**Hors action de jeu**	
Article 3	0,00 €	0,00 €	85,00 €	85,00 €	0,00 €
Article 4	0,00 €	25,00 €	0,00 €	0,00 €	25,00 €
Article 5	42,00 €	63,00 €	20,00 €	20,00 €	25,00 €
Article 6	42,00 €	63,00 €	16,00 €	16,00 €	20,00 €
Article 7	82,50 €	123,00 €	28,00 €	28,00 €	42,00 €
Article 8	120,00 €	180,00 €	55,00 €	55,00 €	82,50 €
Article 9	165,00 €	247,50 €	165,00 €	165,00 €	247,50 €
Article 10	135,00 €	200,00 €	90,00 €	90,00 €	100,00 €
Article 11	135,00 €	200,00 €	85,00 €	85,00 €	100,00 €
Article 12	165,00 €	247,00 €	100,00 €	100,00 €	200,00 €
Article 13-1	225,00 €	337,00 €	85,00 €	100,00 €	120,00 €
Article 13-2	250,00 €	375,00 €	100,00 €	110,00 €	120,00 €
Article 13-3	300,00 €	450,00 €	120,00 €	150,00 €	300,00 €
Article 13-4	600,00 €	900,00 €	150,00 €	400,00 €	600,00 €

Articles du Règlement disciplinaire FFF	**Fautes commises par officiel / entraineur / éducateur / dirigeant / personnel médical**			
	Envers officiels		**Envers joueur / entraineur / éducateur / Dirigeant / public**	
	Durant rencontre	**Hors rencontre**	**Durant rencontre**	**Hors rencontre**
Article 4	0,00 €	25,00 €	0,00 €	25,00 €
Article 5	40,00 €	42,00 €	30,00 €	35,00 €
Article 6	55,00 €	82,50 €	40,00 €	50,00 €
Article 7	80,00 €	120,00 €	70,00 €	80,00 €
Article 8	135,00 €	200,00 €	80,00 €	100,00 €
Article 9	165,00 €	247,50 €	165,00 €	247,50 €
Article 10	165,00 €	247,50 €	120,00 €	130,00 €
Article 11	165,00 €	247,50 €	100,00 €	130,00 €
Article 12	185,00 €	280,00 €	135,00 €	200,00 €
Article 13-1	280,00 €	370,00 €	120,00 €	150,00 €
Article 13-2	300,00 €	400,00 €	150,00 €	180,00 €
Article 13-3	320,00 €	450,00 €	225,00 €	450,00 €
Article 13-4	600,00 €	900,00 €	400,00 €	600,00 €

Barème pour les incidents hors match

Prendre en compte si le club fautif a mis en place quelque chose pour faire cesser les débordements, minoration de 50 % de l'amende prévue :

Propos injurieux de la part de spectateurs envers l'arbitre : 100 €
Propos obscènes de la part de spectateurs envers l'arbitre : 130 €
Propos menaçants de la part de spectateurs envers l'arbitre : 150 €

Propos injurieux de la part d'un joueur présent au stade en tant que spectateur envers l'arbitre : 150 €

Propos menaçant envers un arbitre :
Soit par des joueurs : 200 €
Soit par des spectateurs : 150 €

Envahissement du terrain par un spectateur
Sans violence : 50 €
Avec violence : 200 €

Envahissement du terrain par plusieurs spectateurs
Sans violence : 80 €
Avec violence : 300 €

Jet de projectile sur le terrain par un ou plusieurs spectateurs
En ne touchant personne : 100 €
En touchant soit un joueur ou un dirigeant soit un officiel : 300 €

Jet de projectile sur le terrain par un ou plusieurs joueurs
En ne touchant personne : 100 €
En touchant soit un joueur ou un dirigeant soit un officiel : 300 €

Envahissement du terrain par un dirigeant ou un éducateur
Sans violence : 100 €
Avec violence : 200 €

Agression physique d'un joueur ou d'un dirigeant sur le parking :
Soit par des joueurs : 300 €
Soit par des spectateurs : 300 €

Agression physique d'un joueur ou d'un dirigeant sur le parking avec une arme ou un objet :
Soit par des joueurs : 400 €
Soit par des spectateurs : 400 €

Rappel à ses devoirs : 50 €

Dégradation de vestiaires : 50 €